

Nous avons besoin

- ❖ de parité
- ❖ de démocratie participative pour un droit à la citoyenneté économique
- ❖ d'un droit à la bancarisation et à l'assurance
- ❖ d'Etats Généraux de l'ESS permanents, fondés sur une véritable démocratie participative, rassembleurs sur la base des principes

SOMMAIRE

- 01.** Une initiative de février à juin 2011 avec 4 temps exceptionnels
02 et 3. Parité... des paroles aux actes. L'Ess après l'indignation faire la preuve.
03 Invitation aux Etats Généraux de l'ESS les 17-18-19 juin 2011
04 et 5 Démocratie.. des paroles aux actes dans la bancassurance coopérative et mutualiste
06 et 7 Surendettement et Exclusion bancaire : Rencontre partage
08 et 9 Etats Généraux de l'ESS un bilan en blanc et noir
 Le Labo de l'ESS interroge
10. Bancassurance : pour des coopératives et mutuelles citoyennes et équitables 10 propositions – Réussir avec votre concours...
Ap2E prochaine initiative : **droit de préemption pour les salariés** Site : <http://www.ap2e.info/> www.ap2e.org

Publication de 2 indicateurs citoyens

[voir lettre mars- avril 2011](#)

- ✚ Investissement en local des dépôts bancaires locaux
- ✚ surface de terre nourricière et forêt par habitant

Modifier les pratiques de la bancassurance

de l'économie sociale et solidaire :

- › **Une autre démocratie et parité**
- › **Solidarité pour les exclus bancaires**

La «campagne bancassurance» 2011 a donné lieu à plusieurs études et publications. Elles montrent tout à la fois la volonté de certains de progresser sur la voie de la transparence, de l'association des sociétaires aux décisions importantes, des bonnes pratiques concernant le cumul des mandats, et la nécessité de progresser fortement, voire de modifier radicalement les manières d'agir.

Parité, à travers la gouvernance, les rémunérations et les niveaux de responsabilités des hommes et des femmes, démocratie à travers les cumuls de mandats, l'assiduité des administrateurs, la participation aux élections sont examinés à la loupe. Ceci permettra comparaisons et réflexions.

Une rencontre-partage au Sénat sur le surendettement et l'exclusion bancaire a permis un croisement d'expériences et de propositions entre de nombreux acteurs d'horizons très différents. Débat de première importance, celui sur la médiation. Il a débouché sur de nombreuses propositions innovantes auxquelles il conviendra de donner une suite concrète et collective.

Dans les prochaines semaines ce sera un 4^{ième} temps fort : questions aux ministres concernés, et pourquoi pas, projets de proposition de loi à soumettre aux parlementaires de tous les partis ainsi que nous l'avons déjà fait pour le droit de préemption des salariés sur leur entreprise, pour la transformer en SCOP, prochaine initiative d'Ap2E d'octobre à décembre 2011..

Souhaitons la réussite des Etats Généraux de l'ESS – Economie Sociale et Solidaire les 17 18 19 juin prochains. Le bilan de leur préparation est en blanc et noir. Des espoirs sont nés, les «Après Etats Généraux» devront être vraiment «révolutionnaires» avec l'invention et la pratique d'une démocratie participative et l'objectif en dix ans d'irriguer avec les valeurs de l'ESS de 30 à 50% de notre économie.

Ap2E Agir pour une Economie Equitable
Le Guide de l'Economie Equitable.

Une initiative de février à juin 2011

Avec des outils pour agir individuellement ou collectivement

- des lettres spécifiques à adresser, par leurs sociétaires, à chaque coopérative ou mutuelle bancassurance,
- des lettres à adresser aux élus : maires, conseillers municipaux, président et conseillers généraux, président et conseillers régionaux, députés, sénateurs pour qu'ils assistent aux assemblées et soutiennent la campagne « Questions écrites aux ministres »

Avec quatre temps exceptionnels

- **15 avril PUBLICATION** indicateurs " *investissement en local des dépôts bancaires locaux*" par régions et départements et du ratio "Terre nourricière"
- **28 avril RENCONTRE PARTAGE** Nous proposons aux associations qui accompagnent juridiquement leurs adhérents de participer au partage de la jurisprudence concernant les litiges sociétaires/clients et bancassurance réglés amiablement ou judiciairement.
- **15 juin PUBLICATION** *Inégalité hommes – femmes, cumul des mandats électifs et représentatifs dans les coopératives et mutuelles de la bancassurance*

01 mai /30 juin Campagne questions écrites aux Ministres concernés par la bancassurance. Compte tenu de l'importante participation de Ap2E à la préparation des Etats Généraux de l'ESS ce dernier temps forts 2011 se terminera en octobre.

Contact :

Sylvie Mayer - Jean Pierre Caldier 06 81 74 10 13
 courriel : ap2e@orange.fr
 Site : <http://www.ap2e.info/> [ap2e.org](http://www.ap2e.org/)

Parité... des paroles aux actes dans la bancassurance coopérative et mutualiste L'ESS - Economie sociale et solidaire : après l'indignation, faire la preuve ...

Le 27 janvier 2011 a été promulguée la loi sur la parité dans les conseils d'administration et conseils de surveillance votée par le Parlement à l'initiative de Jean François Coppé, Marie Jo Zimmermann, Christian Jacob (UMP). La loi 2011-103 s'impose aux sociétés cotées ou non en bourse qui pour le troisième exercice consécutif, emploient un nombre moyen d'au moins 500 salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Elle s'impose également dans les établissements publics. Dans ces organismes l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. En cas de non respect une sanction est prévue : la suspension du versement des jetons de présence. Ils seront versés, arriérés compris, lorsque la composition du conseil redeviendra régulière. Dans un délai de trois ans les conseils d'administration et conseils de surveillance devront compter 20% de femmes. Dans un délai de six ans le taux devra atteindre 40%. Les Sénatrices Nicole Bricq (PS) et Catherine Morin Desailly (Centre) n'ont pu obtenir le vote d'un amendement limitant le cumul des mandats des administrateurs à 3 sièges.

Depuis début 2009

Ap2E - Agir pour une Economie Equitable soumet au débat 10 propositions pour une bancassurance éthique coopérative et mutualiste. (Lettre du Guide de l'Economie Equitable mars 2009).

Plusieurs propositions concernent la parité et le cumul de mandats électifs et représentatifs.

A maintes reprises nous avons interpellé les 243 dirigeants des 12 principales sociétés de la bancassurance se réclamant de l'ESS (61,3 millions de sociétaires et mutualistes) (154 millions de clients)

En 2011 le législateur : députés et sénateurs, aura imposé sa marque à la parité pour la gouvernance des entreprises et établissements publics.

La majorité des organisations de la bancassurance sous statut mutualiste ou coopératif ont été absentes de la préparation des Etats généraux de l'ESS les 17-18-19 juin prochain.

Ont-elles été invitées ? Les boudent-elles ? Les 243 dirigeants de l'économie sociale et solidaire, sous l'impulsion de leurs 12 présidents vont-ils désormais anticiper la loi, et être à l'initiative d'une démocratie renouvelée dont le puissant moteur serait à base de démocratie participative ? A défaut comment devraient intervenir les 61 millions de sociétaires et le législateur pour faire émerger des réponses à leurs aspirations non satisfaites ?

Parité des paroles aux actes : Etat des lieux

Parité et gouvernance

Les conseils d'Administration de la bancassurance se réclamant de l'ESS comptent 243 administrateurs soit 197 hommes et 46 femmes soit **19% de femmes** : Mgen 32%, Crédit Agricole 26%, Maif 25%, Groupama 18%, Matmut 14%, Maaf 13%, Banque Populaire - Caisse Epargne 11%, Macif 11%, Gmf 8%, Crédit Mutuel 5%, Mma (non trouvé dans les rapports)

Avec 5% le Crédit Mutuel, 8% Gmf, 11% Macif et BPCE, 13% Maaf sont en dessous de la moyenne Avec 32% Mgen, 26% Crédit Agricole et 25% Maif sont bien au-dessus de la moyenne. Un meilleur rapport existe au conseil d'administration de la BNP avec 29% de femme: une banque hors du statut de l'Economie sociale et solidaire.

Parité et délégués élus

Seuls le Crédit Mutuel et la Macif publient à ce jour la parité parmi les délégués élus : Crédit Mutuel 26% des élus et 19% des présidences des caisses locales – Macif 22% Pourquoi tous les acteurs de l'ESS ne publieraient-ils pas ces chiffres ?

Parité et salariés

Pour lutter contre la discrimination dans le monde du travail, l'Organisation internationale du Travail dispose de la convention (no 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Cette convention ratifiée par plus de 165 pays, stipule que les Etats membres doivent énoncer et mettre en œuvre une politique nationale pour promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer la discrimination. Un [texte](#) concerne plus particulièrement les rémunérations.

suite page 3

Ap2E prochaine initiative un droit de préemption pour les salariés

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail *ainsi qu'à la gestion des entreprises* »

Un droit de préemption protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire en lui permettant de se porter acquéreur du logement. **La législation ne protège pas le salarié en cas de vente de son entreprise** en lui permettant de la racheter en lui attribuant un droit de préemption. [Ap2E Salariés de nouveaux droits](http://www.ap2e.info/) Site : <http://www.ap2e.info/> ap2e.org

Parité et salariés suite...

La loi RSE Responsabilité Sociale des Entreprises permet aux citoyennes et citoyens d'obtenir des renseignements plus complets en particulier dans les domaines sociaux et environnementaux.

Après le Grenelle 2, le législateur a renforcé les obligations de publication et le nombre d'entreprises soumises à publication par modification du code du commerce.

Nous n'avons pas trouvé les éléments nécessaires à une comparaison dans les documents publiés par la Matmut, la Maaf, la Mma, la Mgen et Groupama.

Pour l'ensemble de l'effectif le pourcentage de femmes est de 53,2% Crédit Agricole - 53,00% Crédit mutuel - 54,4%, BPCE - 72,4% Macif - 73,6% Maif - 71,0% GMF

Pour les cadres il est de 16,5% au Crédit Agricole - 29,00% au Crédit mutuel - 34,1%, BPCE - 50,0% Macif - 50,2% Maif.

La BNP, banque non coopérative, annonce un pourcentage de femmes de 53,9% et de 44,6 % pour les cadres C'est le plus faible écart entre cadres et salariés. Il est un indicateur de ses actions en faveur de la plus grande parité possible. Le pourcentage de femmes est de 45% à la Société Générale.

Parité et rémunération

Ap2E - Agir pour une Economie Equitable à l'ambition de proposer l'adaptation des critères du commerce équitable à l'ensemble de l'Economie vers une économie équitable. La Fédération Internationale du Commerce Equitable (IFAT) parmi ses 9 critères, précise : égalité homme-femme devant le salaire, le travail, le poste selon la compétence... (Voir l'ensemble des critères dans le Guide de l'Economie Equitable chapitre24 page 65)

La loi RSE - Responsabilité sociétale des entreprises permet désormais d'avoir connaissance des salaires moyens hommes et femmes.

Quelques exemples :

- Crédit Agricole
salaire moyen homme : 4110 - femme 3022 écart 27%
- Crédit Mutuel
chargé de clientèle écart moins 6,2%
responsable point de vente écart moins 6,3%
- Société Générale banque non coopérative
technicien écart moins 5,5%
cadre HI écart moins 15,2%

[Etats Généraux tout le programme](#)



Ap2E - Agir pour une Economie Equitable

Jean Pierre Caldier et Sylvie Mayer

Après s'être investis dans les groupes Travailler Entreprendre - Financer Epargner, au niveau Ile de France et national et pour Sylvie Mayer dans le Copil (coordination nationale) copilote désignée par Claude Alphandéry seront heureux de participer avec vous aux différents événements des Etats Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire les 17-18-19 juin prochain.

C'est une belle et unique occasion de se rencontrer au-delà de nos différences pour construire dans le consensus et la diversité une alternative aux crises financières, environnementales sociales, économiques, que nous allons traverser à répétition dans les années à venir. La démocratie participative peut nous réussir...

Notre participation aux trois niveaux de l'organisation nous permet objectivement de constater :

-que nous avons tous construit ensemble les cahiers de l'espérance sur la base de la démocratie participative que beaucoup d'entre nous souhaitent voir devenir le moteur d'un autre monde. Il en a été de même dans les groupes nationaux auxquels nous avons participé,

-que la synthèse nationale prédéterminée (les synthèses des groupes nationaux ont été modifiées sans concertation : pourquoi ? par qui ?) l'organisation des trois journées, la désignation des intervenants pour les débats, les choix des participants réalisés par des comités de sélection dont les noms des membres n'ont pas été publiés, les compte rendus de réunions du Copil avec mention « à ne pas diffuser », une conférence de presse non collective, l'absence de réponse à nos questions sur la quasi absence de la bancassurance sous statut de l'Ess sont des pratiques bien éloignées de la démocratie, même d'une démocratie délégataire. Les premiers membres du Copil se sont auto désignés puis ont coopté des copilotes alors qu'il aurait été possible de le composer démocratiquement en octobre 2010.

« Je m'indigne, je fais la preuve, je développe... »

Nous avons fait un rêve, une suite aux Etats Généraux avec une réelle démocratie participative : la transparence, des principes de fonctionnement et de décision décidés en commun et publiés, la fin de l'exclusion de certains, des compte rendus des actions conduites en notre nom ou avec notre soutien, la publication des comptes en recettes et dépenses.

Une espérance est née, ses initiateurs ne peuvent pas jouer avec « faites ce que je dis et pas ce que je fais... »

Démocratie...des paroles aux actes dans la bancassurance coopérative et mutualiste L'ESS - Economie sociale et solidaire : après l'indignation, faire la preuve ...

Lors du vote de la loi 2011-103 sur la parité dans les conseils d'administration et de surveillance, les Sénatrices Nicole Bricq (PS) et Catherine Morin Desailly (Centre) n'ont pu obtenir le vote d'un amendement limitant le cumul des mandats des administrateurs à 3 sièges.

Les 243 dirigeants de la bancassurance se réclamant de l'ESS (61,3 millions de sociétaires et mutualistes – 154 millions de clients) sous l'impulsion de leurs 12 présidents vont-ils désormais généraliser les « bonnes pratiques » des uns et des autres pour être à l'initiative d'une démocratie renouvelée dont le puissant moteur serait la démocratie participative au-delà d'une démocratie délégataire ? Un type de démocratie qui ne correspond plus aux aspirations du 21 siècle ou le niveau est à bac + et ou Internet à mis toute information à la portée de tous et a fait du monde notre jardin.

Contrairement à la pauvreté qui accable, le ressenti d'inégalités croissantes peut-il être à la source d'actions pour réellement obtenir le changement que serait l'obtention d'une démocratie économique ?

Parmi les 10 propositions pour une bancassurance éthique coopérative et mutualiste (Lettre du Guide de l'Economie Equitable mars 2009) soumises au débat par Ap2E – Agir pour une Economie Equitable figurent :

a) Limiter les rémunérations par structure et le cumul des rémunérations dans un groupe (cf plafonnement du cumul des indemnités des élus politiques -Loi du 25 février 1992)

b) Introduire un plan progressif de mise en place -d'une limitation à deux mandats électifs simultanés -d'une limitation à deux mandats de représentation d'une structure dans une autre structure

Etats des lieux

Cumul des mandats

Seules quatre sociétés de l'économie sociale de la bancassurance ont publié les mandats détenus par leurs administrateurs.

-Crédit Agricole 23 administrateurs 251 mandats : moyenne 11, plus élevé 24 et 18

-BPCE 18 administrateurs 240 mandats : moyenne 13, plus élevés 31 et 28

-Macif 28 administrateurs 182 mandats : moyenne 7, plus élevés 33 et 32 soit 33% des mandats

-MGEN 60 administrateurs 412 mandats moyenne 7

Pour la bancassurance hors Economie Sociale et Solidaire

-Société Générale 14 administrateurs 61 mandats : moyenne 4, plus élevés 17 et 11

-BNP 17 administrateurs 116 mandats : moyenne 7, plus élevés 21 et 18

Que penser d'un cumul de plusieurs dizaines de mandats, du temps nécessaire pour remplir sa mission sérieusement, du temps qui y est réellement consacré ? Ne faut-il pas partager le pouvoir entre un plus grand nombre ?

Assiduité

Le Crédit Agricole 83%, la société Générale 82%, la BNP 94% ont publié le taux d'assiduité global de leurs administrateurs. La BNP comme pour nos parlementaires publie les taux d'assiduité individuels de chaque administrateur.

L'assiduité aux comités spécialisés, en particulier celui des rémunérations, est exceptionnellement publiée. Nous avons noté qu'elles sont le plus souvent inférieures à celle du conseil d'administration. Pourquoi ?

La publication de toutes les assiduités ne devrait-elle pas être généralisée ?

Des pratiques à multiplier

La Macif a pris l'initiative de proposer le 18 juin 2011 des modifications statutaires pour limiter à trois mandats successifs la fonction d'Administrateur et confirmer son principe de ne pas autoriser le cumul des fonctions de président et de directeur général.

Ce principe ne devrait-il pas être la règle dans des sociétés qui parlent haut et fort du principe une personne égale une voix, mais concentrent tant de pouvoir entre les mains d'un seul ?

La Maif conduit une action en 17 mesures pour renforcer le lien avec les élus. Elle communique un taux de participation de 35,77% en 2010 (division B) pour les élections de ses délégués contre 28,16% 2009 (division A).

La Macif indique un taux de participation de 15,3 à 20,9% selon les régions et des taux de présence des élus : assemblées régionales : 72,5% en 2010 (73,1 en 2009), assemblée générale nationale 92% en 2010 (94 en 2009).

La Macif et la Mgen précisent aussi le nombre de nouveaux parmi les élus (respectivement 126 et 532), permettant ainsi le calcul d'un taux de renouvellement.

Ces informations ne devraient-elles pas être communiquées par toutes organisations et institutions de l'ESS. ?

Démocratie...des paroles aux actes *suite page 4*

Les informations communiquées sur les présences et la représentation aux assemblées générales sont très variables. Pour la BNP il est publié les présents 35,62%, les représentés, les pouvoirs détenus par le président 4,21%, les votes par correspondance 60,17% dont internet 0,09% :

Une publication souhaitable pour toutes les assemblées générales de sociétaires et mutualistes ?

Note : La Lettre du Guide de l'Economie Equitable de Février 2011 évoque les rémunérations des dirigeants. Dans une prochaine parution ou lors de notre initiative 2012 nous reviendrons sur un comparatif jetons de présence et rémunérations des dirigeants, en fonction des chiffres publiés. Certaines entreprises de la bancassurance de l'ESS restent très discrètes sur ce sujet. D'autre au contraire comme la Macif, publient jetons de présence, rémunération des dirigeants et indemnités ou remboursements de frais aux élus.

Quelle démocratie pour la bancassurance coopérative ou mutualiste ?

L'analyse des résolutions proposées aux sociétaires pour qu'ils participent réellement aux orientations de leur coopérative ou mutuelle fait ressortir des résolutions majoritairement purement obligatoires au nombre de 23 à 31 selon les sociétés. Des décisions répétitives d'une année sur l'autre ou exceptionnelles en cas de modification des statuts, des décisions peu en rapport avec les décisions de stratégie économique touchant l'entreprise. Des décisions ne concernant que trop rarement le moyen et long terme.

Aucunes différences entre les sociétés, qu'elles revendiquent leur appartenance à l'ESS ou non. Pourquoi ?

Sans doute un début d'explication dans le texte soumis aux élus sur listes syndicales de la Macif « cette proposition de modification répond à une [recommandation du rapport](#) du GEMA établi sous la direction de M. Gérard ANDRECK (octobre 2004) visant à accroître l'implication des sociétaires dans la vie de l'entreprise (via son assemblée générale) et de bien marquer les responsabilités (aux sociétaires le pouvoir de

contrôle et de sanction, au management la compétence et la responsabilité de diriger). Les prérogatives de l'instance souveraine de la mutuelle d'assurances, à savoir l'assemblée générale, seraient renforcées s'agissant de décisions stratégiques très importantes la concernant (opérations de fusions, scissions, apports de branche d'activité et transferts de portefeuille de la société) ».

Est-ce suffisant pour acquérir une citoyenneté économique ? Est-ce suffisant pour permettre aux sociétaires de décider des grandes orientations économiques et sociales de leur sociétés et de leurs multiples filiales hors statuts de coopérative ou mutuelle, parfois cotées en bourse ?

2004 – 2011 Nous ne pouvons ignorer les dernières crises financières, économiques, sociales, environnementales. Les solutions mises en place par nos dirigeants élus politiques, sociaux, économiques n'ont pas convaincu, le sentiment d'injustice grandit.

Pour notre part nous pensons cela insuffisant. Nous soumettons au débat de

a) Donner le pouvoir de décider des orientations stratégiques aux sociétaires à travers des « référendums coopératifs ». Nous les avons découverts en Suisse ou ils sont statutaires et constituent un réel et efficace contre-pouvoir.

b) Créer par la loi des « observatoires de la gouvernance coopérative », au niveau des instances nationales, régionales, locales. Un groupe de sociétaires par tirage au sort avec mission d'informer sur la tenue des engagements pris et le respect de l'éthique.

Rencontre partage : Surendettement et exclusion bancaire

Rencontre partage sur le surendettement et l'exclusion bancaire

Comme annoncé dès février, le quatrième temps fort de notre initiative 2011 pour des banques et assurances citoyennes et équitables s'est déroulé le 28 avril au sénat.

Conformément aux principes fondamentaux d'Ap2E l'ensemble des acteurs quelques soient leurs sensibilités et modalités d'action avaient été invités.

Etaient présents des représentants de CRESUS, APLOMB issue de plusieurs réseaux sociaux sur Internet, du Secours catholique, du Secours populaire, de la banque Macif, des « parcours confiance » de la Caisse d'Epargne, de l'Indecosa CGT, de l'UFC que choisir 06, ainsi que le Directeur du service des relations clients-banques de la Banque de France.

Le médiateur des banques s'était excusé pour motif familial, et une Clcv départementale inscrite, n'a pu participer suite à un empêchement de dernière minute.

Odette Terrade sénatrice, membre de la commission surendettement du sénat (Communiste Républicain et Citoyen) et Philippe Dominati (UMP) rapporteur de cette commission ont participé à ce dialogue réactif où chacun a pu confronter ses idées avec celles des autres participants.

Les autres groupes sénatoriaux n'ont pas répondu ou se sont excusés.

Certaines associations nationales de consommateurs ont préféré ne pas participer tout en laissant le choix à leurs organisations locales, d'autres ont décliné l'invitation, d'autres l'ont ignoré.

Dans le respect mutuel, la richesse des diversités, la représentativité associative, sociale et politique des présents, une série de constatations ont été faites :

- aggravation du nombre et de la détresse des personnes surendettées,
- utilisation du crédit pour la consommation quotidienne y compris alimentaire,
- basculement dans le surendettement ayant pour cause l'avalanche de frais bancaires considérés par certains comme illégaux,
- pression sur les salariés des banques pour faire signer des contrats de crédit et multiplication des crédits revolving.

La question de fond est celle des ressources de plus en plus faibles de nombreuses familles.

Selon l'ancien médiateur de la république, désormais président du conseil économique, social et environnemental, plus de 15.000.000 de français seraient au bord du gouffre vertigineux de l'exclusion pour 50 à 100 euros par mois : 15 milliards de pouvoir d'achat supplémentaire. « L'année 2010 marque le redressement de la plupart des grandes banques à travers le monde. En France, les cinq grandes banques universelles ont cumulé 21 milliards d'euros de profits » les Echos 13/03/2010 (moitié pour les banques aux statuts de l'ESS, moitié pour les banques hors ESS).

Etats des lieux

Par-delà la « bancarisation totale » qui rend l'exclusion bancaire encore plus grave, et la multiplication des frais bancaires devenue « sport national », il a aussi été constaté de profondes modifications dans le système financier avec la dématérialisation et la généralisation des échanges sans contact, qui passent de plus en plus par le téléphone et Internet et excluent les contacts personnels. Les systèmes de protection des clients surendettés devraient en tenir compte et s'y adapter.

Des avancées ont eu lieu sur le traitement et la prévention sur le surendettement, sur les engagements des banques pour informer leur client de leur tarification bancaire. [En savoir plus](#)

Les suicides, des collaborateurs ou de certains clients des banques pointent l'aggravation des relations entre les banques et leurs clients-sociétaires. Des pratiques nouvelles sont entrain de naître comme la mise en place de commission solidarité dans des caisses locales.

Ces avancées sont le résultat des actions menées par les différents acteurs présents à la rencontre échange. Des acteurs qui se battent pour défendre les personnes surendettées, mais qui cherchent aussi à contribuer à des modifications du système financier.

Mais par-delà ces quelques avancées, demeurent des problèmes lourds. L'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la prévention du surendettement, de revoir le système de médiation aujourd'hui dominé par les banques.

Propositions

Dans la diversité et le respect des solutions multiples évoquées, plusieurs propositions ont été faites

- faire respecter les lois de protection existantes,

Rencontre partage : Surendettement et exclusion bancaire *suite page 6*

Propositions *suite*

- intégrer des frais bancaires et d'incidents de paiement dans le TEG (taux effectif global qui est limité et censé représenter le coût réel pour le client usager)
- envoi d'une « facture » des frais bancaires, avant tout prélèvement comme pour tous les autres « actes de commerce »
- certification pour distinguer les établissements financiers qui développent et mettent en œuvre des politiques dynamiques visant à favoriser l'accessibilité bancaire.et permettre que les établissements financiers les plus engagés voient leurs efforts reconnus et bénéficient de bonification.

Le cadre légal des crédits renouvelables

Le crédit renouvelable est réglementé par le Code de la consommation et ses articles L 311-1 et suivants. Les dernières modifications qui le concernent datent de la loi Lagarde portant réforme du crédit à la consommation, publiée au Journal officiel du 2 juillet 2010, dont les dernières mesures significatives sont entrées en vigueur le 1er mai 2011.

Trois mesures phares s'appliquent aux nouveaux crédits renouvelables, mais aussi aux anciens contrats sous certaines conditions :

- L'obligation de proposer au consommateur le choix entre un crédit amortissable et un crédit renouvelable, dès lors que le prix de son achat dépasse les 1.000 €
- L'obligation de s'assurer de la solvabilité de l'emprunteur tout au long du remboursement du crédit renouvelable, et plus seulement à son ouverture,
- L'obligation de prévoir, à chaque échéance d'un crédit renouvelable un remboursement minimum de capital.

Pour cette dernière mesure (décret 2011-304) le capital minimum à rembourser sur chaque échéance est calculé de manière à limiter la durée de remboursement à 3 ans après chaque nouvelle utilisation de la réserve lorsque le montant emprunté est inférieur ou égal à 3.000 euros et à 5 ans au-delà.

[Référence cBanque](#)

La Médiation, bancaire et assurance [médiateur](#) a fait l'objet d'un débat, non prévu, d'un intérêt de première importance. L'unanimité des participants est rapidement apparu sur l'imperfection de la médiation, son peu de transparence, et sur la domination totale des banques sur leurs décisions unilatérales, qu'elles ne sont pourtant pas tenues de respecter. Des nombreuses propositions ont été évoquées en particulier

- obtenir une codification et un « label » de la médiation,
- instaurer un « prud'homme » de la médiation, avec des médiateurs véritablement indépendants et dotés des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. C'est en ce sens que le groupe AFNOR Consommation est porteur d'une demande de réglementation européenne sur l'indépendance de la médiation.
- obtenir une co-médiation banque-consommateur.

L'intérêt de ce débat a conduit à proposer de se revoir pour poursuivre le partage sur cette question fondamentale

Cette rencontre organisée par **Ap2E** -Agir pour une Economie Equitable a permis un croisement d'expériences, un approfondissement de la réflexion et des propositions. Echanger au-delà de nos différences à la rencontre de nos points d'accords a été apprécié par tous.

Commentaires n'engageant qu' Ap2E

Note 1 : **La médiation : Dans la mesure où seul un médiateur nommé par la banque décide, ou la banque n'est pas tenue d'appliquer la décision du médiateur, ou un représentant des consommateurs n'intervient pas dans la décision, ne s'apparente-t-elle pas à une « justice privée » ?**

Note 2 : La bancassurance reste discrète sur la transparence et la publication des médiations un seul rapport annuel en fait état celui du Crédit Mutuel :

« Le médiateur du groupe Crédit Mutuel a reçu 3 520 demandes en 2009, en augmentation de 25,3 % par rapport à 2008, dont plus de la moitié relève effectivement de sa compétence. 81 % des dossiers ont fait l'objet d'une réponse dans un délai d'un mois. Le médiateur a émis 2 090 avis, dont 54,5 % ont donné lieu à une conclusion favorable au client, partiellement ou totalement. Bien que n'ayant pas force contraignante pour le réseau, la position adoptée par le médiateur a constamment été suivie par les Fédérations du Crédit Mutuel et les banques régionales »

Dans l'attente d'une médiation paritaire, une publication souhaitable dans tous les rapports annuels des organismes disposant d'un médiateur (banque, assurance, autres entreprises) ?



Etats généraux de l'Economie sociale et solidaire Un bilan en noir et blanc

Coté blanc

Les Etats généraux de l'Economie sociale et solidaire vont se réunir du 17 au 19 juin au Palais Brongniart.

Un symbole : une « occupation » pacifique mais indignée, revendicative de transformation du système économique, et porteuse de propositions.

Ces Etats généraux initiés par Le Labo de l'ESS et son animateur Claude Alphanhéry sont l'aboutissement d'un processus d'échanges et de travail en commun entre des acteurs de l'ESS. L'évènement a été lancé par une assemblée de plusieurs centaines d'acteurs de l'ESS, d'élus et cadres territoriaux. Dix groupes de travail nationaux et des dizaines de groupes locaux sur des thèmes économiques et sociaux liés aux activités de l'économie sociale et solidaire se sont réunis régulièrement depuis près de 6 mois, pour recueillir environ 300 « cahiers d'espérance » rédigés par des citoyennes et citoyens, des acteurs et structures nationales, régionales et locales dans et hors de l'ESS.

Ces rencontres, ce travail en commun ont permis des croisements de pensées, de propositions entre des acteurs pas forcément tous habitués à se rencontrer. Nul doute que cela aura des prolongements dans des échanges futurs, et permettra notamment d'enrichir les actions et les expériences que toutes ces organisations, ces bénévoles de la solidarité s'efforcent de développer malgré les difficultés liées aux crises et aux freins mis par le système capitaliste contre tout ce qui est coopératif et mutualiste.

Constatons enfin que cette initiative a enthousiasmé de nombreux jeunes, à la recherche de sens dans leur vie, et qui sont nombreux à travailler ou vouloir travailler au sein de l'économie sociale.

Coté noir

Il n'est pas possible d'évoquer ces Etats généraux sans évoquer un certain nombre d'interrogations sur leur efficacité, liée à la façon dont ils ont été orchestrés.

A la tête des Etats généraux, un « copil », comité de pilotage pour moitié autoproclamé lors de la première assemblée, et pour moitié coopté par les pilotes originels.

Les dirigeants et experts de l'Economie sociale composant ce comité de pilotage ont peu ou pas été témoins de ce que nous avons vécu dans les très nombreuses réunions et initiatives de groupes de base locaux, et ont eu bien du mal à tenir compte de leurs suggestions et propositions pour l'organisation des trois jours du Palais Brongniart et la synthèse des cahiers d'espérance. Comme si l'aboutissement du travail était déjà programmé au départ. Une façon bien peu démocratique pour des Etats généraux, et pas vraiment révolutionnaire. Ceci a contribué à un certain découragement au sein des groupes de travail et à un absentéisme de plus en plus pesant.

N'aurait-il pas fallu plus de transparence et de participation de tous les acteurs dans les prises de décisions ?

Par ailleurs l'insistance à faire des Etats généraux un instrument des présidentielles et non un outil de revendications et de propositions à plus long terme que cette échéance politique a également écarté des syndicalistes et des acteurs représentants des organismes ne souhaitant pas s'engager directement politiquement.

Suite page 9



Les initiatives proposées par le Labo de l'ESS

A l'initiative de Claude Alphanhéry, en collaboration avec Laurent Fraisse et Tarik Ghezali, le « Labo de l'ESS » souhaite être « une démarche participative visant à mobiliser les acteurs de l'ESS autour d'une plateforme partagée de messages clés et de propositions fortes en faveur de l'ESS, à installer dans le débat public ».

C'est sur cette base que se sont mobilisés une certaine d'acteurs (élus, syndicalistes, entrepreneurs, militants, intellectuels...). Ils ont contribué et/ou soutenu une première démarche « 50 propositions pour changer de cap » qui s'est déroulée en trois temps de janvier à décembre 2009. L'essentiel du travail de conception s'est déroulé sous la forme d'audition individuelle. La proposition finale soumise au débat a été rédigée par les responsables du Labo de l'ESS, soumise au débat lors du mois de l'ESS en novembre 2009 et par voie de sondage sur site internet. La maîtrise du texte a relevé totalement des responsables du Labo sans participation collective consensuelle.

Le labo de l'ESS a ensuite proposé de s'engager et soutenir « une action publique d'ampleur s'appuyant sur les élections régionales de mars 2010. L'objectif étant de faire s'engager le maximum de candidats et de listes sur ces propositions : une action collective couronnée de succès 43 listes s'étant engagées pour sur les 22 régions françaises (17 listes sur 17 Front de Gauche, 9 listes Europe Ecologie, 7 listes Parti Socialiste, 5 listes Modem, 2 listes Divers gauche, 2 listes Union pour la Majorité Présidentielle, 1 liste Alliance Ecologique Indépendante). Après les élections régionales 1 région était dirigée par l'UMP, 21 par la Gauche. Parmi celles-ci les Vice-présidents en charge de l'ESS se répartissaient pour moitié PS, pour un gros quart Europe Ecologie, pour un petit quart Front de Gauche.

Juillet 2010 le Labo de l'ESS avec 40 personnes lance l'organisation des « Etats Généraux de l'ESS » avec une réunion en octobre et un processus rythmé par trois phases importantes : la mise en chantier (10/12/2010) - la mise en mouvement (001/06 2011) - la mise en action (17-18-19 juin 2011).

Le 30 juin 2011 à l'initiative du Labo de l'ESS il sera proposé une nouvelle action et de s'engager dans la campagne présidentielle 2010 !

Soutenir, travailler, jamais partenaires...

Ap2E – Agir pour un Economie Equitable depuis 2009 s'est engagé au côté du Labo de l'ESS.

Le labo de l'ESS: une association ? Un conseil d'administration ? Des membres ? Quelles recettes, quelles dépenses ? Une petite confrérie ? Qui informe et propose d'adhérer ?

Ap2E a « participé » aux 50 propositions, c'est-à-dire a seulement donné des avis, sans jamais pouvoir les confronter avec ceux des autres contributeurs.

-Les 50 propositions un travail collectif ou un travail « verrouillé » par quelques uns ?

-Qui a composé le comité de la rédaction définitive ? Pour qui nous a-t-on fait réfléchir et travailler ?

10/2009 – 04/ 2010 Elaboration du rapport Vercamer « L'économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi ». :suite page 9



Etats généraux de l'Economie sociale et solidaire Un bilan en noir et blanc

Coté noir suite page 8

Exclure 50 millions de sociétaires mutualistes pourquoi ?

L'absence quasi-totale des « grands » organismes mutualistes et coopératifs que sont les mutuelles d'assurance et les banques de l'économie sociale pose question (1): **Ont-ils été invités ? N'ont-ils pas souhaité participer ?**

Seul le Crédit coopératif a participé activement, la Macif et la Maif ont contribué aux cahiers de l'espérance, absence totale du crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Populaire, du Crédit Agricole, de Groupama, de la Mgen, GMF, MMA... Ce sont plus de 50 millions de sociétaires et mutualistes qui ont été de fait écartés de nos travaux. Il aurait été efficace de pouvoir leur poser des questions en direct, d'entendre les raisons pour lesquelles ils s'écartent des valeurs de l'économie sociale et solidaire et commencer la recherche de points communs. De leur demander de mieux contribuer à faire connaître les valeurs, pratiques, objectifs de solidarité de l'ESS. Ils auraient pu participer au croisement de propositions pour défendre l'économie sociale et la développer.

Sans eux, l'économie sociale et solidaire ne représente plus que 3 ou 4% du PIB de la France au lieu de 10% .

Pourquoi et qui a pris le risque de marginaliser ainsi l'Economie sociale et solidaire pour une manifestation qui se veut grand public ?

Il est certain que l'économie sociale et solidaire tire son efficacité, sa valeur, du dynamisme, du dévouement de toutes les associations, entreprises, coopératives et mutuelles qui veulent mettre de la solidarité et de l'équité dans l'action économique. Mais sans ces grands organismes, l'ESS peut craindre d'être encore moins entendue.

Les groupes de travail ont constaté des exigences des acteurs de l'ESS non seulement à l'égard de la puissance publique et des acteurs de la finance, mais aussi à l'égard d'eux-mêmes et notamment des banques et assurances de l'économie sociale.

La synthèse des cahiers consacrés à la finance indique « Aujourd'hui le manque de transparence sur l'utilisation de mon propre argent par les banques, le manque de démocratie dans les établissements bancaires, et notamment pour ceux qui relèvent du droit coopératif, n'est plus acceptable. L'opacité et l'absence de démocratie dans le système bancaire risque de plonger nos territoires dans des catastrophes sociales et écologiques.... »

Ne faut-il pas que ces Etats généraux débouchent sur un travail approfondi sur les moyens de sortir de ce constat pour aller vers un système véritablement alternatif avec en son cœur une économie sociale et solidaire remise sur pieds et développée ?

(1) Les organisateurs des trois jours, interrogés plusieurs fois par Ap2E sur quand, qui et par qui ont été invités à participer aux Etats Généraux de l'ESS les responsables de la bancassurance relevant du statut de l'ESS, ont à chaque fois refusé de répondre se murant dans un silence assourdissant.

Ap2E a commencé à interroger à ce sujet les responsables de la bancassurance conformément à son premier principe :

«Mettre en lien ceux qui ne l'ont jamais été naturellement auparavant et les rassembler sur des points communs permettant un large consensus pour agir ensemble, dans le respect de la diversité des engagements politiques, religieux, syndicaux, associatifs de chacun engagements politiques, religieux, syndicaux, associatifs de chacun »



Soutenir, jamais partenaires... suite page 8

4 groupes de travail, de nombreux participants aux 50 propositions auditionnés, les 50 propositions évoquées.

-Pourquoi le Labo de l'ESS très actif pour l'élaboration de ce rapport n'a-t-il pas informé et associé l'ensemble des contributeurs pour témoigner de sa réelle volonté de rassembler?

-Le labo est-il toujours qualifié pour nous rassembler, parler mutualisation et travail en équipe ?

Ap2E a participé à la campagne des régionales 2011 et a conditionné son soutien à un suivi des engagements pris par les candidats.

Ap2E a obtenu les 17 engagements des 17 listes Front de Gauche et a publié un numéro spécial de sa Lettre pour appuyer auprès de ces 120.000 destinataires cette action du Labo de l'ESS.

Les politiques : Chasse gardée défense d'entrer...

➤ 02/2010 : Voici un extrait du courriel reçu de Tarik Ghezali administrateur du Labo de l'ESS

« ...je souhaite figurer sur vos documents de la rencontre du 23 février (*) avec les 2 « casquettes », Labo de l'ESS et Mouvement des entrepreneurs sociaux, ...**Par ailleurs, nous avons plusieurs retours de personnes sur vos documents (DP, CP) qui nous faisaient part ..., de leur impression de « récupération du Labo de l'ESS par AP2E et le front de gauche ». ... A rediscuter !**

Tarik » (*) Rencontre publique du Labo (Alphandéry, Fraisse, Ghezali) avec des représentants des 17 listes Front de Gauche avant les élections régionales.

Insinuations anonymes, Etiquetage n'est ce pas d'une autre époque ? Nous avons demandé une rencontre pour discuter de vive voix. Sans résultat.

-Qui avons-nous dérangé ?

-Responsables de l'ESS ne souhaitant pas dialoguer directement et garder l'anonymat : quelles valeurs humaines ?

Rendre compte des actions en toute transparence ?

➤ Juin 2010 Le président Richert aujourd'hui Secrétaire d'Etat a pris des engagements publics sur l'ESS pour la Région Alsace. Fidèle à son principe de rassemblement, Ap2E lui a proposé une rencontre qui a eu lieu avec la Présidente de la commission ESS et en a rendu compte à Claude Alphandéry pour que le Labo poursuive le contact dans le cadre général.

-Pourquoi sous l'impulsion du Labo, aucune action globale et collective n'a été engagée pour suivre les engagements pris par les candidats élus et « faire la preuve » de la politique autrement ?

-Quelles régions a rencontré le Labo ? à quel titre ?

-Quels participants à cette campagne ont été associés aux rencontres organisées en région avec les politiques ?

-Pourquoi aucune réponse aux questions posées en tête à tête, ni aucune communication n'ont été faites à ceux qui se sont engagés et ont soutenu cette initiative ? Le labo de l'ESS pourra-t-il encore nous parler de transparence, principe de l'ESS ?

Espérer, résister pour agir...

Malgré un vote négatif lors de la réunion d'octobre pour absence de démocratie dans la désignation des pilotes et copilotes nationaux de cette initiative, nous avons participé largement à la préparation des Etats généraux aux niveaux des groupes locaux, des groupes nationaux et du groupe de pilotage Copil (dont sur cooptation de Claude Alphandéry Syvie Mayer a accepté d'être membre, pensant être considérée comme une partenaire active).

suite page 10



Des projets de résolutions proposées pour vos assemblées générales de la bancassurance de l'ESS

Exclusion bancaire : Information sur la politique de solidarité de notre banque, conformément à ses principes d'origine, vis-à-vis des sociétaires en difficultés financières suite aux « accidents de la vie ». *Quelles sont les procédures de conseil et d'accompagnement mises en œuvre en direction des clientèles fragiles ou en voie de fragilisation ?*

Parité : L'Assemblée des sociétaires prend acte que la loi impose la parité dans les Conseils d'Administration ... En conséquence considérant les valeurs coopératives auxquelles sont attachés tous les sociétaires, l'assemblée mandate les instances dirigeantes pour lui proposer un « *plan parité* » qui anticiperait la loi et s'appliquerait dès les prochains renouvellements.

Cumul des mandats électifs et représentatifs

L'Assemblée des sociétaires prend acte que dans les instances politiques le cumul des mandats a été limité. En conséquence constatant que dans certaines instances le nombre de mandats pouvaient être en moyenne supérieur à 5, mandate les instances dirigeantes pour lui proposer un « *plan limitation des mandats* » qui s'appliquerait dès les prochains renouvellements.

Consultation des sociétaires : L'Assemblée des sociétaires ..., étant informée que certaines mutuelles et coopératives suisses pratiquent le référendum interne, mandate les instances dirigeantes pour lui proposer des modalités de consultation de tous les sociétaires pour ses décisions

Elle les mandate également en s'inspirant des observatoires des sociétaires de la Caisse d'Epargne et des observatoires des engagements municipaux, pour la mise en place d'observatoires composés de sociétaires tirés au sort sur une liste de volontaires. Ces observatoires auront pour mission l'observation et l'information de l'ensemble des sociétaires sur la mise en place des décisions prises, ou sur les dérives constatées, en particulier dans les sociétés non coopératives filiales directes de la banque.

[Voir les modèles de lettres proposés](#)

Espérer, résister pour agir...

suite page 9

Nous avons constaté de la démocratie participative pour la partie cahier de l'espérance. Nous avons assisté impuissant à une démocratie très allégée, voir un déni de démocratie pour l'organisation des trois journées de juin : plus grave les non réponses à certaines questions.

-Cinq questions ne pourront rester sans réponse :

-Comment les contacts et invitations ont été faits auprès des responsables de la bancassurance à statut ESS ?

-Une proposition de loi du Parti Socialiste est apparue dans les documents d'épré-synthèse, comment les autres partis ayant répondu à l'initiative des régionales ont ils été contactés ou pourquoi ont-ils été ignorés ?

-Pourquoi tant d'opacité dans la rédaction des synthèses qui seront rendu publiques : 16 versions de la synthèse financer épargner sans réunion finale du groupe ?

-Pourquoi deux poids deux mesures : peu de mise en valeur des 300 à 350 initiateurs des cahiers d'espérance par contre sur-valorisation d'une vingtaine de personnes qui sont peu apparues dans les travaux avec les acteurs de base ?

2012 – 2022 Faire vivre les valeurs de l'ESS : faire la preuve...

2012 élections présidentielles et élections législatives

Pour reconquérir une crédibilité d'animation, le Labo de l'ESS pourra-t-il nous proposer d'être vraiment « Révolutionnaires » en facilitant l'invention et la pratique d'une démocratie participative qui pourrait rassembler enfin les sœurs, frères, cousines et cousins de la famille ESS avec l'objectif en dix ans d'irriguer avec ses valeurs de 30 à 50% de notre économie ?

Transparence extraits des courriels de Claude Alphanbéry

➤ **13 mai** : « Le dernier Copil a approuvé nos orientations et le processus proposé pour la préparation et la tenue des 3 journées du Palais Brongniart. C'est dans ce cadre sont réunis les groupe de travail et préparés les débats.

J'ai eu récemment un échange téléphonique avec Sylvie Mayer et j'apprécie fortement sa contribution et son militantisme ».

-Pourquoi le compte rendu de réunion précise « compte rendu à ne pas diffuser », Pourquoi aucune diffusion publique des comptes rendus des réunions du Copil ?

-Quelle autorité pour délivrer un certificat de militantisme à l'un des co-animateurs de Ap2E qui assume son engagement politique mais refuse de servir d'alibi ! Quel mépris pour un militantisme chrétien protestant ! Dérange -t-il particulièrement par sa rigueur ! Diviser pour régner ?

➤ **28 mai** « Bonjour, cete guérilla incessante sur de prétendus manques à la démocratie me parait totalement improductive, alors que, malgré le temps insuffisant, le manque de moyens, nous faisons le maximum (en bénéficiant de super concours bénévoles dont les vôtres) pour prendre en compte l'afflux tardif mais bienvenu de cahiers d'espérance ... Une suspension et une négativité systématiques ne sont pas propices à la démocratie... »

-Exiger fermement et à répétition des réponses, est ce une guérilla ou espérer, s'indigner pour s'engager dans « Une si vive résistance » ?

Ap2E Prochaine initiative un droit de préemption pour les salariés

« Le Préambule de la constitution de 1946 énonce dans ses principes le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi, le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail *ainsi qu'à la gestion des entreprises* »

Un droit de préemption, protège le locataire d'un logement en cas de vente par son propriétaire Pourquoi pas le même droit pour les salariés sur leurs entreprises ?

[Ap2E Salariés de nouveaux droits](#)

Site : <http://www.ap2e.info/> ap2e.org

Ap2E Bancassurance : pour des coopératives et mutuelles citoyennes et équitables

10 PROPOSITIONS pour plus de démocratie, vers une économie équitable, vers une gouvernance des coopératives et des mutuelles de la « bancassurance » plus coopérative et mutualiste.

**DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
VERS UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE
VERS UNE GOUVERNANCE PLUS COOPÉRATIVE et
MUTUALISTE**

Contact : Sylvie Mayer 06 81 74 10 13 Jean Pierre Caldier
courriel : ap2e@orange.fr Site : <http://www.ap2e.info/> ap2e.org